

**Assemblée générale**

Soixante-cinquième session

Documents officiels

61^e séance plénièreJeudi 9 décembre 2010, à 10 heures
New York

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 116 de l'ordre du jour**Suivi de la commémoration du bicentenaire
de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves****Rapports du Secrétaire général** (A/65/390
et A/65/605)**Projet de résolution A/65/L.36**

Le Président : Je tiens à informer l'Assemblée générale que le document A/65/605 sera publié sous peu.

Je donne maintenant la parole au représentant de Trinité-et-Tobago, qui va présenter le projet de résolution A/65/L.36.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale, au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), sur le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, qui revêt une importance fondamentale non seulement pour les régions des Caraïbes et de l'Afrique qui ont lancé ce processus, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale.

Nous saisissons une nouvelle fois l'occasion qui nous est offerte dans ce cadre pour considérer les horreurs de la traite transatlantique des esclaves et pour réfléchir sur ses séquelles et ses manifestations. Les

effets de cette période tragique de l'histoire de l'humanité continuent d'être ressentis par les sociétés touchées par la servitude pour dettes. Les inégalités sociales et économiques, la haine, l'intolérance, le racisme et les préjugés peuvent être liés d'une manière ou d'une autre à la traite des esclaves et à l'esclavage. Nous sommes déterminés à transformer nos sociétés en inculquant aux générations présentes et futures de nouvelles valeurs afin d'éliminer les derniers vestiges de ce commerce pernicieux. Il s'agit là d'un des objectifs fondamentaux de notre projet.

Lorsque nous avons lancé cette initiative, nous avons été appuyés par des États Membres d'autres régions. Nous tenons par conséquent à ce qu'il soit pris acte de notre reconnaissance aux États membres du Groupe des États d'Afrique pour leur soutien et leur solidarité indéfectibles. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration que fera le Représentant permanent de la Mauritanie au nom du Groupe des États d'Afrique.

Dans ce contexte, j'ai le plaisir de présenter le projet de résolution publié sous la cote A/65/L.36, intitulé « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves », qui est présenté chaque année par la CARICOM et le Groupe des États d'Afrique. Le texte dont les délégations sont saisies tient compte des faits nouveaux survenus et traite de ce que ma délégation considère être les deux aspects d'une même question

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



– c'est-à-dire, d'une part, la Journée internationale de commémoration, et, d'autre part, l'initiative visant à ériger un mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Outre plusieurs modifications d'ordre technique, nous avons veillé à simplifier le texte en supprimant tous les éléments qui ne sont plus pertinents. Notre initiative est, à ce jour, le seul résultat concret du processus de Durban et il en est rendu compte aux troisième et quatrième alinéas du préambule du projet de résolution.

Au paragraphe 5, nous invitons les États Membres et les autres parties intéressées qui ne l'ont pas encore fait à contribuer eux aussi au Fonds d'affectation spéciale, qui a été créé pour mettre en œuvre la décision d'ériger un mémorial, ici, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons également pris en considération les vues exprimées et les observations formulées dans le cadre des consultations, et avons ajouté l'expression « conformément à leur législation nationale » au paragraphe 8. Nous l'avons fait pour tenir compte des dispositions constitutionnelles de pays dont le Gouvernement repose sur un système fédéral et dans lesquels les programmes scolaires sont établis par les autorités locales et non par le Gouvernement fédéral. À la fin du même paragraphe, nous avons ajouté les termes « et d'en informer le Secrétaire général pour qu'il le mentionne dans son rapport ». L'ensemble du paragraphe doit se lire désormais comme suit :

« Demande à nouveau aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait, comme elle les en avait priés dans sa résolution 64/15 du 16 novembre 2009, conformément à leur législation nationale, d'élaborer des programmes éducatifs pour faire connaître aux générations futures, y compris par le biais de programmes scolaires, les enseignements, l'histoire et les conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves et d'en informer le Secrétaire général pour qu'il le mentionne dans son rapport ».

Au paragraphe 10, nous avons apporté une modification technique qui avait involontairement été omise. Ce paragraphe doit se lire comme suit :

« Invite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à aider le comité à définir des principes directeurs pour le

processus de sélection et à recenser ceux des spécialistes internationaux inscrits sur ses listes qui remplissent les conditions voulues pour faire partie du jury international ».

Par cette modification, il est clair que le jury qui sera nommé pour le concours international pour la conception du mémorial ne sera pas uniquement réservé à des personnes ou à des spécialistes liés à l'UNESCO, car nous sommes favorables à une approche vaste et sans exclusive pour ce concours.

Nous avons également ajouté un nouvel élément au paragraphe 6 du projet de résolution, qui doit se lire comme suit :

« Prie le Secrétaire général d'organiser chaque année une série d'activités pour célébrer la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, notamment une séance commémorative de l'Assemblée générale, au Siège de l'Organisation des Nations Unies et, au besoin, des activités par le réseau des centres d'information des Nations Unies ».

Lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour par l'Assemblée générale, nous avons souvent entendu de nombreuses délégations affirmer dans leur déclaration l'importance de cette question. C'est pourquoi nous espérons que le versement de contributions annuelles, appropriées et soutenues, sera envisagé afin que nous puissions, en tant qu'États Membres et en tant que communauté, continuer d'honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. La CARICOM demande donc l'appui de tous les États Membres afin que cet objectif soit atteint.

Qui plus est, nous avons supprimé l'expression « dans les limites des ressources disponibles » du paragraphe 7, qui aurait été redondante avec l'ajout du paragraphe 6.

En outre, nous tenons à appeler l'attention de l'Assemblée sur le premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/7), qui traite spécifiquement de l'utilisation de la formule « dans la limite des ressources disponibles » dans plusieurs résolutions et décisions de l'Assemblée générale. S'étant inquiété des incidences de cette restriction sur l'exécution des activités approuvées, le

Comité a appris qu'elle soulevait des difficultés. Il a longuement exposé sa position à ce sujet, et le CCQAB et la Cinquième Commission ont appelé les délégations à éviter d'utiliser ces termes pour les mêmes raisons.

Cette initiative, ainsi que la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, désormais commémorée chaque année le 25 mars, visent à sensibiliser le public et à promouvoir une meilleure compréhension des conséquences durables de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

La CARICOM salue le travail réalisé par le Comité du mémorial permanent, présidé par la Mission permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, afin de mener ce projet à bonne fin. Le Comité œuvre sans relâche chaque année pour veiller à ce que la mémoire des victimes soit honorée et que l'on accorde aux conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves l'attention qu'elles méritent.

Au nom des États membres de la CARICOM, je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport publié sous la cote A/65/390, qui fait le point des activités organisées cette année pour commémorer l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Ce rapport contient également des informations sur les centres d'information des Nations Unies qui ont participé à la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves en organisant leurs propres activités commémoratives. Nous constatons toutefois que les activités menées par les États Membres conformément à la résolution ne sont pas présentées dans les rapports. Nous espérons que, grâce au financement régulier et prévisible de cette initiative, des mesures adéquates pourront être prises pour régler cette question.

La CARICOM remercie le Secrétariat de l'ONU et le Département de l'information en particulier pour leur contribution à l'organisation des activités commémoratives annuelles et pour le large écho qu'ils leur ont donné. Nous réaffirmons notre volonté de coopérer avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec le Secrétaire général et le Secrétariat de l'ONU pour organiser à l'avenir des activités similaires, exprimant toute la solennité qui convient à ce type d'événement, alors que nous nous employons à sensibiliser l'opinion à ces faits horribles et à

accomplir un devoir de mémoire afin que cela ne se répète jamais.

Sans les ressources nécessaires, il sera impossible d'ériger un mémorial permanent au Siège de l'ONU pour honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et d'organiser les activités annuelles associées. La CARICOM tient donc à remercier sincèrement tous les donateurs qui ont contribué à faire avancer la réalisation des objectifs visés par ce projet important. La CARICOM souhaite également remercier le Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour sa gestion efficace du Fonds d'affectation spéciale.

Dans un souci de transparence et de responsabilisation, nous appelons l'attention des délégations sur le rapport du Bureau des Nations Unies pour les partenariats sur l'état du Fonds d'affectation spéciale et, en particulier, sur les contributions perçues et leur utilisation (A/65/605). Ce rapport est présenté conformément au paragraphe 14 des projets de résolution, présentés précédemment et à la présente session, à la demande des États Membres.

La construction du mémorial permanent sera un rappel constant des atrocités commises pendant plus de 400 ans, qui ont entraîné le déplacement forcé et la réduction en esclavage de toute une catégorie d'hommes, de femmes et d'enfants, nos semblables. L'adoption du présent projet de résolution par consensus permettrait non seulement de réaffirmer la volonté de la communauté internationale d'honorer la mémoire des victimes de cette période sordide de l'histoire, mais également de prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'elle ne se répète.

M. Ould Hadrami (Mauritanie) (*parle en anglais*) : Le Groupe des États d'Afrique s'associe au projet de résolution A/65/L.36. Il attache également une grande importance à la réalisation des objectifs de la résolution 61/19 de 2006. Le Groupe des États d'Afrique joue, naturellement, un rôle actif dans le groupe des États intéressés chargé de superviser le projet de mémorial permanent et travaille en étroite collaboration avec la Communauté des Caraïbes dans le cadre de cet effort.

L'esclavage et la traite transatlantique des esclaves sont des éléments douloureux de notre histoire que nous ne pouvons pas oublier et que le monde ne doit pas non plus oublier. En veillant à ne pas oublier ces faits historiques regrettables, nous avons plus de chance de ne pas les répéter. Grâce à ce projet de

résolution et à d'autres résolutions connexes, l'Assemblée générale a clairement affiché sa détermination de continuer d'éduquer l'humanité sur les causes, les conséquences et les enseignements de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et d'honorer la mémoire des millions de leurs victimes.

Le Groupe des États d'Afrique appuie résolument les diverses initiatives prises par l'ONU pour réaliser ces objectifs, dont l'érection d'un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves au Siège de l'ONU à New York, une commémoration annuelle par l'Assemblée générale et dans le monde entier des événements ignominieux que sont l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves, et la création d'un fonds d'affection spéciale pour le mémorial permanent, pour n'en citer que quelques-unes.

Le Fonds d'affectation spéciale mérite tout particulièrement que tous les Membres lui accordent une attention immédiate et soutenue. Des mesures prises au niveau national doivent venir en complément des déclarations et initiatives de l'ONU. Tout en continuant à sensibiliser la population mondiale aux manifestations commémoratives au niveau de l'ONU, nous ne devons pas oublier que chaque État Membre doit développer ses propres programmes d'information et d'éducation qu'il juge appropriés pour enseigner et inculquer aux générations présentes et futures une bonne compréhension des faits et des conséquences de siècles d'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme sa détermination et son engagement à continuer de collaborer avec le Secrétariat de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organisations non gouvernementales et de la société civile pour que le mémorial permanent devienne réalité. Il participera également à toutes les initiatives visant à honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

M. Barton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis est heureuse de prendre de nouveau la parole cette année au sujet du suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Notre délégation est également fière d'être l'un des auteurs du projet de résolution présenté cette année, qui s'intitule « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique

des esclaves ». Nous comptons qu'il sera adopté par consensus.

Nous ne devons jamais oublier la terrible tragédie humaine de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, et le courage moral de ceux qui ont œuvré à y mettre fin. Nous devons aussi reconnaître que notre travail d'abolition de l'esclavage n'est nullement terminé. La présente commémoration et le projet de résolution qui l'accompagne (A/65/L.36) appellent une attention ô combien nécessaire sur le sort des hommes et des femmes à qui, même aujourd'hui, on dénie le droit de vivre libres et de disposer du fruit de leur travail.

Les États-Unis restent déterminés à combattre le racisme et à éliminer les séquelles de l'esclavage dans leur propre pays. La proclamation de l'émancipation par le Président Lincoln le 1^{er} janvier 1863 a marqué officiellement le début de la fin de l'esclavage aux États-Unis. Avec la ratification du treizième amendement de la Constitution des États-Unis en 1865, l'effort d'abolition de l'esclavage des États-Unis a franchi une étape supplémentaire. Mais l'ombre de cette terrible institution qu'est l'esclavage plane encore sur nous. Nous devons poursuivre les efforts pour éliminer la discrimination raciale et tenir la promesse qui a présidé à la naissance de notre nation, pour l'ensemble de nos concitoyens.

La contribution des descendants d'esclaves africains à la prospérité de notre pays est immense et durable, dans tous les domaines et à tous les échelons. Les États-Unis, quant à eux, demeurent résolus à éclairer la jeunesse sur la traite des esclaves et à en honorer les victimes, tout comme ceux qui ont cherché à faire cesser cette odieuse pratique.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : L'esclavage est l'une des plus grandes tragédies humaines connues. Les séquelles de l'oppression, de la violence et du déchirement social et culturel associées à la traite transatlantique des esclaves ont perduré pendant des siècles. Cuba est l'une des premières colonies à avoir vu arriver les esclaves africains : entre 1503 et 1873, ont été transportés sur notre île depuis les côtes africaines, ou revendus depuis les Amériques et les Caraïbes, plus d'un million et demi d'Africains réduits en esclaves. À Cuba, comme dans la quasi-totalité du continent latino-américain et des Antilles demeurent les traces de la traite des esclaves, résultat de l'élan colonisateur et de la cupidité des trafiquants

européens qui ont construit leurs empires coloniaux sur le labeur de cette main-d'œuvre asservie.

On ne peut comprendre ce qu'est Cuba aujourd'hui si l'on ignore la manière dont la traite transatlantique des esclaves a marqué pour toujours l'histoire de notre pays. Les Cubains savent tout le prix de leurs racines africaines et se revendiquent avec une juste fierté les héritiers directs et naturels du courage, de l'ardeur et de la résistance de l'Afrique, qui s'est débattue héroïquement pendant des siècles entre défis et difficultés qui perdurent encore à ce jour. Notre richesse culturelle et notre caractère unique sont pour une grande part l'expression du patrimoine culturel des peuples africains qui nous ont enrichis de leur sagesse, de leurs traditions, de leurs langues, de leurs croyances religieuses, de leur musique, de leur tempérament et de leur esprit rebelle. La bravoure et la vaillance des esclaves qui se sont rebellés contre l'exploitation ont nourri l'esprit libertaire et les sentiments indépendantistes du peuple cubain.

Cuba a toujours fait un avec l'Afrique, et l'Afrique avec Cuba. Plus de 381 000 combattants cubains se sont battus pendant près de 30 ans de manière désintéressée, pour défendre l'intégrité et la souveraineté de pays frères du continent africain. D'Afrique ne nous sont revenues que les dépouilles de nos camarades tombés au combat et que l'honneur du devoir accompli. Aujourd'hui, plus de 2 400 coopérants cubains travaillent dans 35 pays africains au développement desquels ils contribuent dans des domaines aussi variés que la santé publique, l'éducation, l'agriculture, le sport et le bâtiment entre autres.

Les anciennes métropoles coloniales doivent honorer leur dette historique envers ceux qui ont subi pendant des siècles l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves. Ces anciennes métropoles coloniales ne peuvent aujourd'hui faire comme si le passé et leurs responsabilités n'existaient pas. L'Afrique restera marginalisée et elle continuera à traîner derrière elle son legs colonial tant que restera en vigueur l'ordre politique et économique actuel, profondément injuste et voué à l'échec qui permet à quelques-uns de consommer presque tout tandis que la majorité de la population de la planète reste en marge des prétendus bienfaits de la mondialisation néolibérale.

Il est inadmissible que les ressources de l'Afrique servent toujours à financer l'opulence des pays riches,

qui continuent de leur côté à multiplier les promesses d'aide publique au développement – qu'ils ne tiennent pas en général –, tout en appliquant à la dette extérieure des taux d'intérêts bien supérieurs aux montants de l'aide promise. Tous les discours que nous faisons dans cette enceinte ne valent rien si, par la suite, les pays africains sont contraints à consacrer cinq fois au service scandaleux de la dette extérieure qu'à des programmes de santé et d'éducation.

Cuba appuie le projet de résolution sur cette question présenté comme chaque année à l'Assemblée générale par les pays membres de la Communauté des Caraïbes et Groupe des États d'Afrique et dont il est coauteur. Nous sommes conscients en effet de l'importance de l'organisation de ces activités annuelles et d'une séance annuelle de l'Assemblée générale consacrée à la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous appuyons également l'initiative tendant à ériger un monument permanent au Siège de l'ONU à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. C'est le minimum que puisse faire l'Organisation pour commémorer l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

M. Quintaes (Brésil) (*parle en anglais*) : À l'occasion de son premier voyage officiel en Afrique en 2003, le Président Luiz Inácio Lula da Silva a reconnu la dette historique que nous avons envers nos voisins de l'autre côté de l'Atlantique. Pendant près de trois siècles, des millions d'esclaves africains ont été transportés de force jusqu'aux côtes brésiliennes, pour y subir invariablement des conditions de vie particulièrement cruelles. Au Brésil, où vit la diaspora africaine la plus importante du monde, on est fier de l'héritage africain. Il fait partie intégrante de notre culture, de notre existence et, comme l'a fait observé un anthropologue brésilien, de notre propre civilisation.

En dépit de la reconnaissance du rôle fondamental joué par les populations de descendance africaine dans la formation de la société brésilienne, de nombreuses inégalités perdurent. Le Gouvernement brésilien s'emploie à rectifier cette situation en œuvrant à l'intégration socioéconomique et raciale de toutes les populations. Au cours des dernières années, quelque 20 millions de Brésiliens ont ainsi pu sortir de la pauvreté et 30 millions d'autres ont rejoint la classe moyenne, ce qui a bénéficié notamment à des millions de personnes d'ascendance africaine qui, pour la

plupart, appartenaient aux catégories les plus vulnérables de notre société.

Nous œuvrons également au plein accès à l'éducation et à la santé des personnes d'ascendance africaine, en adoption notamment des mesures de discrimination positive dans plusieurs universités du pays, y compris pour les études diplomatiques. Nous pensons en effet que ce n'est qu'en donnant pleinement accès à un enseignement universitaire aux étudiants d'ascendance africaine que nous parviendrons à accélérer les mutations nécessaires et à remédier aux inégalités persistantes.

Ces dernières années, nous avons également accordé une attention particulière aux populations que l'on appelle *quilombo*, composées de descendants d'esclaves vivant en zone rurale isolée dans l'arrière-pays brésilien. Nous avons ainsi mis en œuvre une série de mesures publiques intégrées destinées à leur assurer un accès à la terre et au développement social et économique. Je citerai à titre d'exemple le lancement la semaine dernière d'un projet pilote consacré aux « *Quilombo* des Amériques », qui vise à mettre en place un ensemble de politiques publiques à l'intention des communautés rurales des descendants d'esclaves vivant au Brésil, en Colombie, au Panama et en Équateur. L'objectif de ce projet est de promouvoir la sécurité alimentaire et de garantir à ces communautés le plein exercice de leurs droits économiques, sociaux et culturels.

Le Brésil est résolument attaché à l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Nous avons redoublé d'efforts pour mettre pleinement et efficacement en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban. La célébration l'année prochaine du dixième anniversaire de cet instrument sera une autre occasion opportune d'examiner et d'évaluer la réalisation des engagements que nous avons pris au niveau international aux fins de l'élimination des fléaux que sont le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Le Brésil appuie vigoureusement l'initiative relative à l'érection au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à un endroit bien en vue, d'un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous redisons à cet égard combien nous apprécions le rôle de premier plan qu'ont joué la Communauté des Caraïbes et le Groupe des États d'Afrique à l'appui de cette initiative

importante. À cet égard, nous sommes heureux d'être l'un des coauteurs du projet de résolution A/65/L.36 qui vient juste d'être présenté. Nous espérons qu'en adoptant ce nouveau projet de résolution sur cette question, l'Assemblée générale montrera combien elle est attachée à honorer comme il convient la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Nous prenons également note de l'état des contributions versées au fonds d'affectation spéciale pour le mémorial permanent et demandons, à cet égard, à tous les États Membres qui sont en mesure de le faire de verser leurs contributions ou de les accroître, afin d'accorder aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves la reconnaissance qu'elles méritent.

Le Brésil, qui fut l'un des principaux ports d'entrée de millions d'esclaves, est très heureux de commémorer une fois de plus l'abolition de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage lui-même, qui marque un jalon dans l'histoire de la lutte mondiale pour la dignité humaine et les droits de l'homme. Puisse l'esprit des abolitionnistes du XIX^e siècle nous inspirer dans notre lutte actuelle contre toutes les formes de discrimination et dans notre lutte de toujours pour permettre à tous les peuples de jouir pleinement de tous les droits fondamentaux.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite s'associer aux déclarations faites par le représentant de la Trinité-et-Tobago au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et par le représentant de la Mauritanie au nom des États membres du Groupe des États d'Afrique.

Je voudrais, pour commencer, transmettre les remerciements de ma délégation au Secrétariat pour les rapports que nous examinons à cette séance (A/65/390 et A/65/605) au titre du point 116 de l'ordre du jour. Nous constatons qu'un certain nombre de pays, dont la Jamaïque, ont pris des mesures pour mettre en œuvre les résolutions adoptées chaque année sur l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves. Les mesures prises par la Jamaïque portent sur le traitement de l'histoire du régime esclavagiste et des enseignements tirés dans les programmes scolaires, ainsi que sur les différentes actions de commémoration. Mais nous constatons également que cette information n'est pas diffusée au niveau international. Nous espérons qu'il en sera rapidement autrement, et nous nous réjouissons par avance d'échanger dans un proche avenir idées et

informations avec les autres États Membres sur cette question aussi historique qu'actuelle.

À l'heure où l'Assemblée générale se penche sur la question de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, nous nous souvenons non seulement de l'horreur du déracinement forcé de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été transportés comme du bétail de l'autre côté de l'Atlantique et des souffrances qu'ils ont endurées sous le régime esclavagiste, mais nous nous souvenons également des impératifs moraux nés de la cessation de ce système pernicieux et du legs de l'esclavage qui perdure aujourd'hui encore dans de nombreux pays. Nous demeurons convaincus qu'il nous incombe, en tant que membres de la communauté internationale, de veiller à ce que le monde ne connaisse plus jamais d'autre tragédie d'aussi vastes proportions, une tragédie communément considérée de nos jours comme un crime contre l'humanité. Comme il est dit dans le cadre de l'initiative relative au mémorial permanent, nous reconnaissons la tragédie, et réfléchissons à ce qu'elle nous a laissé, car il ne faut jamais oublier.

En examinant aujourd'hui cette question à l'Assemblée générale, nous prenons fait et cause pour la justice, l'équité et l'intégration et réaffirmons notre volonté collective de remédier aux maux du passé, dont souffrent encore de nombreux pays du monde. Nous réaffirmons notre ferme intention de faire respecter la dignité de toutes les personnes, et des personnes d'ascendance africaine en particulier. Dans ce contexte, ma délégation engage tous les autres Membres à veiller à la pleine application de toutes les résolutions de l'Assemblée adoptées au titre de ce point de l'ordre du jour. Cela permettra à cette Journée annuelle internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves d'être traitée de la même manière que les autres résolutions portant sur des questions comparables, et ainsi de pouvoir compter sur un financement stable et prévisible.

Je voudrais saisir cette occasion, en ma qualité de Président du Comité du mémorial permanent, pour faire une brève mise à jour sur les activités du Comité en 2010. Nous avons commencé l'année en engageant un dialogue avec la diaspora des Caraïbes et en nous attachant à le renforcer, par le biais des différents consuls généraux et des organisations communautaires présentes dans les trois États de la zone métropolitaine de New York. Nous espérons établir un dialogue semblable avec la diaspora africaine en 2011. Le

Comité a notamment axé ses travaux sur la campagne de collecte de fonds, qui a duré toute l'année. Avec l'aide de son comité consultatif, le Comité est actuellement en train de revoir sa stratégie de collecte de fonds. Nous avons d'ores et déjà progressé, avec la création d'un site internet consacré à l'initiative dont nous espérons voir le lancement à la fin de l'année. Les États Membres seront informés sur le site en temps voulu.

Le Comité a également achevé ses consultations sur la conception du projet et sur les critères qui seront appliqués s'agissant des artistes et des jurys du concours international de conception, ainsi que sur un projet de mémorandum d'accord concernant la collaboration souhaitée avec l'UNESCO. Nous attendons avec intérêt la fin prochaine des débats menés avec cette organisation à cet égard. Nous escomptons également une vaste participation des États Membres lorsque le concours international sera lancé, au début de 2011 si possible.

Je suis ravi d'annoncer que cette année, les pays suivants ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale – et je prie chacun de me pardonner si, par inadvertance, j'oubliais un pays, mais nous avons vérifié : Australie, Chine, Danemark, Finlande, Inde, Koweït, Luxembourg, Pakistan, Sri Lanka et Turquie. Il convient également de noter que les Gouvernements de la Jamaïque et de la Grenade ont annoncé de modestes contributions au cours de cette année. Je suis particulièrement heureux d'attirer l'attention sur la contribution de 250 000 dollars faite par le Gouvernement indien, qui est la contribution volontaire la plus importante versée au Fonds d'affectation spéciale par un État jusqu'à présent. Nous en félicitons et remercions le Gouvernement indien. À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur le document A/65/597, qui contient des données actualisées sur les contributions volontaires.

Avec la permission de l'Assemblée, je voudrais également remercier sincèrement de leur générosité les gouvernements des pays qui ont fait des dons au Fonds d'affectation spéciale pour un mémorial permanent. Nous leur savons gré de leurs gestes de solidarité en reconnaissance du legs de cette période sombre de l'histoire. Nous comptons que d'autres pays suivront leur exemple et verseront une contribution au Fonds d'affectation spéciale, afin de nous permettre d'atteindre le montant de 4,5 millions de dollars dont nous avons besoin pour mettre en œuvre cette initiative.

Avant de terminer, je voudrais remercier les membres du Comité – le Brésil, le Ghana, les Pays-Bas, le Portugal, le Qatar, le Sénégal, le Suriname, le Royaume-Uni et l'Union africaine – et en particulier le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, de leur précieux concours, ainsi que de leurs conseils et de leur assistance technique en vue de la mise en œuvre de l'initiative du mémorial permanent. Le Comité est toujours heureux de la contribution que peuvent apporter les Présidents de la CARICOM et les ambassadeurs du Groupe des États d'Afrique.

Pour terminer, je voudrais remercier sincèrement, au nom de ma délégation, tous ceux qui ont participé constructivement aux consultations officielles sur le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie (A/65/L.36). Je suis confiant que, comme cela a été le cas par le passé pour les projets de résolution comparables, ce projet sera adopté par consensus, compte tenu en particulier du solide appui dont il bénéficie auprès des États Membres. Nous sommes vraiment reconnaissants aux États Membres de toutes les régions d'avoir été si nombreux à s'en porter coauteurs.

Enfin, je voudrais remercier particulièrement les États Membres d'Afrique et de la Communauté des Caraïbes, qui continuent de jouer un rôle de premier plan à l'appui de la mise en œuvre de l'initiative du mémorial permanent.

M^{me} Kolontai (Bélarus) (*parle en russe*) : La communauté internationale commémore deux journées importantes au cours de ce mois, à savoir la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, le 2 décembre, et la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre. Ces journées, qui ont été proclamées par l'Assemblée générale, ont un lien direct avec le point de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui. Selon l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. » Malheureusement, comme le Secrétaire général l'a fait remarquer à juste titre dans son message à l'occasion de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage,

« L'abolition de l'esclavage au XIX^e siècle n'a pas permis d'éliminer cette pratique dans le monde entier. Au contraire, elle est apparue sous d'autres formes, qui subsistent à ce jour : le servage, la servitude pour dettes, le travail forcé et le travail servile; la traite des femmes et des

enfants, la servitude domestique et la prostitution forcée, y compris celle des enfants; l'esclavage sexuel, le mariage forcé et la vente des femmes; le travail des enfants et la servitude des enfants notamment. »

Après l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, les terribles mots d'« esclave » et de « traite des esclaves » se sont mués progressivement en notions abstraites, ce qui n'empêche que le problème de la traite des esclaves existe toujours. Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général, selon lequel la réalité actuelle oblige la communauté internationale à rester vigilante et à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les manifestations modernes de l'esclavage.

Le Bélarus se félicite des mesures prises par la communauté internationale afin d'organiser des manifestations commémoratives autour du deux centième anniversaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Nous pensons que l'adoption par consensus par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, le 30 juillet, du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (voir résolution 64/293) devrait compter au nombre de ces mesures. La mise en œuvre intégrale et efficace du Plan d'action nous permettrait en effet de contribuer de façon importante à l'élimination de cette forme d'esclavage moderne.

Comme suite à une décision de notre président, le Bélarus, avec un certain nombre d'autres États Membres qui font partie du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains, a versé 20 000 dollars au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite d'êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, à titre de contribution volontaire. Nous estimons que cette contribution peut être d'une assistance considérable aux victimes de l'esclavage moderne.

Le Bélarus appuie les efforts de la communauté internationale en vue de maintenir la question de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves à l'ordre du jour de l'ONU. Le Bélarus est favorable à la démarche des États membres de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine, en ce qui concerne la mise en œuvre d'une initiative visant à construire un mémorial permanent en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves au Siège de l'ONU. À cet égard, nous nous portés coauteurs du projet de résolution intitulé « Mémorial permanent en souvenir des victimes de

l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves » (A/65/L.36). Nous ne devons pas oublier en effet ce chapitre de l'histoire, qui a laissé des traces indélébiles dans la géographie, l'économie et les cultures du monde et devrait figurer dans tous les manuels et programmes scolaires du monde.

Nous estimons que le programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage mis en place par le Secrétaire général en coopération avec l'UNESCO devrait être encore élargi. Cela permettrait de mieux éclairer les générations futures sur les aspects historiques de cette tragédie et de leur faire connaître les dangers du racisme, de la discrimination raciale et des préjugés.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, nous avons mené entre les 2 et 8 décembre de cette année, au Bélarus, une campagne de diffusion et d'éducation auprès des jeunes, sous le thème « Mettons fin à la traite des personnes ». Avec l'aide du Ministère bélarussien de l'éducation et des autorités régionales, cette campagne a été menée dans le cadre d'un projet de l'Union européenne, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'UNICEF intitulé « Prévenir, combattre et examiner les conséquences sociales de la traite des êtres humains dans la République du Bélarus ». Entre autres activités, des débats interactifs sur le problème de la traite des êtres humains ont été organisés et un documentaire intitulé « Un trafic inhumain » a été projeté sur l'histoire tragique des filles qui deviennent des esclaves sexuelles dans les pays européens.

Posons-nous tous la question suivante : « Quand vend-on des êtres humains ? » La réponse est simple : quand ils ne sont pas considérés comme des êtres humains. Nous ne devons pas permettre que l'on puisse de nos jours continuer à améliorer son bien-être matériel et à s'enrichir en foulant aux pieds la dignité humaine d'autres personnes. Nous devons joindre nos efforts pour construire un monde où chacun puisse choisir son destin dans la dignité, à l'abri de la servitude, de la peur, des humiliations ou de l'esclavage.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Prendre la parole aujourd'hui après la présentation de ce projet de résolution (A/65/L.36) sur la traite transatlantique des esclaves n'est pas seulement un honneur; c'est également une obligation. Cette année encore, l'Australie s'est portée coauteur de ce projet de

résolution. Je dis qu'il s'agit d'une obligation parce que nous sommes tous obligés de nous rappeler les sombres chapitres de notre histoire humaine. Si nous voulons faire progresser les rapports humains, il nous faut tirer des enseignements des pires chapitres de notre histoire.

Ce sont peut-être 18 millions de personnes qui ont été impitoyablement réduites en esclavage et forcées de quitter leur famille et leur communauté dans le cadre de la traite transatlantique des esclaves, le déplacement forcé de populations le plus massif de l'histoire de l'humanité. Ce n'est pas de l'histoire ancienne. Et pourtant, cette partie de l'histoire reste encore très mal comprise. Les derniers survivants de la traite des esclaves sont décédés il y a à peine 50 ans. L'esclavage a été aboli dans le monde entier, mais il laisse des séquelles très importantes. Le racisme menace toujours et la traite des êtres humains persiste à ce jour.

Notre mémoire dessine les contours de notre avenir, tout comme l'absence de véritable mémoire nous en prive. Bien sûr, l'histoire est souvent écrite par celui qui domine. Les historiens eux-mêmes ont évoqué, à propos de la traite des esclaves, ce que les meilleurs d'entre eux ont qualifié d'amnésie honteuse de notre histoire. Nous devons mettre fin à cette amnésie.

L'Australie appuie les initiatives proposées au titre du projet de résolution. Nous nous félicitons de l'instauration d'une Journée internationale de commémoration et des activités commémoratives organisées dans ce cadre. D'autre part, nous insistons fortement sur le fait que nous devons informer les générations futures des conséquences du racisme et des préjugés. Nous nous efforçons d'ailleurs d'intégrer cette question à nos programmes scolaires.

N'ignorant pas son histoire, l'Australie, en tant que nation, sait et reconnaît qu'elle a fait du tort à certaines populations de sa propre communauté, à savoir les premiers Australiens – les Australiens autochtones. Nous avons essayé d'assumer ce passé, et nous nous y employons toujours, en présentant, par le truchement de notre parlement qui les a approuvées en 2008, des excuses historiques aux peuples autochtones australiens. Ce geste, volontairement symbolique pour notre nation, a eu une profonde résonance personnelle, chez les Australiens autochtones, eux-mêmes, mais aussi et surtout, à bien des égards, chez les autres Australiens, dont beaucoup ont été sincèrement surpris

du profond soulagement qu'ils ont ressenti après cette reconnaissance publique des terribles torts causés au cours de notre histoire.

L'Australie appuie l'initiative d'ériger un mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Aujourd'hui, nous doublons notre contribution financière à ce projet et nous encourageons d'autres États à faire de même. Nous continuerons d'appuyer le mémorial et nous espérons sincèrement que le projet de résolution sera adopté par consensus par l'Assemblée.

M. Benashur (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : La délégation libyenne tient à remercier le Secrétaire général de son rapport important, soumis en application de la résolution 64/15 de l'Assemblée générale, sur les dispositions prises pour promouvoir le programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage (A/65/390). Nous tenons également à remercier le Directeur du Département de l'information des efforts précieux déployés pour poursuivre l'exécution du programme. Par ailleurs, ma délégation se félicite de la coopération fructueuse instaurée entre l'ONU, l'Union africaine et la Communauté des Caraïbes pour organiser la célébration de la troisième Journée de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous saluons en outre leurs efforts pour ériger un mémorial permanent pour rappeler cette tragédie qu'est la traite des esclaves.

Nous ne doutons pas de l'importance de l'héritage culturel comme mode d'expression des souffrances des peuples asservis et moyen de se libérer des chaînes de l'esclavage et de l'oppression. Nous ne doutons pas non plus de l'importance de la réflexion positive qu'a suscitée la série d'activités culturelles et de sensibilisation organisées pour rappeler les victimes de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage à la mémoire de la population, dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Dans le même temps, nous estimons que promouvoir le programme d'action éducative ne suffit pas pour surmonter le traumatisme causé par des événements tragiques de l'ampleur, de la profondeur et de l'importance historique de ceux dont nous débattons aujourd'hui. Le legs de l'esclavage a été une culture raciste dont les diverses manifestations, aux aspects et aux dimensions similaires, sont toujours présentes dans de nombreuses régions du monde. Les souffrances quotidiennes qu'endure le peuple palestinien aux mains

des autorités d'occupation israéliennes en sont un exemple. À cet égard, nous sommes convaincus que la portée et les conséquences à long terme de la traite transatlantique des esclaves continuent de faire planer une ombre menaçante sur le monde moderne. Ce sujet devrait continuer de retenir l'attention des chercheurs et des décideurs au niveau international afin d'en tirer des enseignements que nous appliquerions à nos vies contemporaines.

Nous savons tous que les crimes odieux dont ont été victimes les Africains durant plus de quatre siècles de traite transatlantique des esclaves ont infligé une blessure profonde à l'humanité. Cette tragédie historique a coûté la vie à plus de 30 millions d'Africains, qui ont été déracinés de leur terre et jetés dans un monde brutal où régnaient l'apartheid et les pires formes de discrimination raciale. La traite transatlantique des esclaves a tué des millions d'innocents. Ceux qui y ont survécu ont vécu sous l'étau de l'oppression et de l'injustice, rongés par l'humiliation de l'esclavage et du racisme. Cette sombre période de l'histoire a également laissé des traces politiques, culturelles, économiques, psychologiques et sociales qui continuent de faire souffrir de nombreuses sociétés, en Afrique et dans divers endroits du monde.

Il est indispensable d'entreprendre une réflexion collective sur l'injustice historique infligée aux peuples africains, au cours des siècles passés, par la traite transatlantique des esclaves et le colonialisme raciste pour pouvoir instaurer un environnement international où les injustices de cette nature auront disparu à jamais. Nous ne pourrions y parvenir qu'en reconnaissant pleinement l'injustice historique dont ont été victimes le continent africain et son peuple et en respectant le droit légitime de l'Afrique à recevoir une juste compensation pour les dommages moraux et les pertes matérielles qu'elle a subis.

Pour terminer, nous pensons qu'en tant que communauté de nations civilisées, nous devons chercher à unir nos efforts et à promouvoir la coopération pour éliminer toutes les formes et pratiques contemporaines de racisme et d'apartheid que certains peuples continuent de subir. Le premier de ces peuples à souffrir de la sorte est le peuple palestinien, qui est victime d'un avatar de l'héritage odieux et raciste de la traite transatlantique des esclaves, à l'image de ces théories et pratiques prônant la supériorité raciale qui, entre autres mouvements et

systèmes racistes, ont donné naissance au nazisme, au fascisme et à l'apartheid en Afrique du Sud.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de ses rapports (A/65/390 et A/65/605) présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ».

La traite transatlantique des esclaves est l'un des chapitres les plus honteux de l'histoire de l'humanité. Arracher des personnes à leur peuple et à leur foyer pour les transporter de l'autre côté des océans vers des terres lointaines rend insignifiante toute autre atrocité commise dans l'histoire humaine.

La tâche de l'ONU ne sera jamais achevée tant que nous n'aurons pas condamné clairement et sans réserve la traite transatlantique des esclaves. Nous sommes convaincus qu'il faut reconnaître en toute franchise que ces crimes horribles ont eu lieu et s'en repentir sincèrement.

Il est en outre impératif que la communauté internationale s'engage à ne jamais laisser de tels crimes se reproduire. De plus, au niveau de l'ONU, nous devons prendre toutes les initiatives possibles pour veiller à ce que les générations futures n'oublient pas la douleur et la tragédie endurées par les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

L'édification d'un mémorial permanent à l'ONU sera un très bel hommage aux millions de victimes de la traite transatlantique des esclaves. Nous sommes flattés et honorés de participer à l'initiative de construction de ce mémorial permanent.

Avec une contribution de 260 000 dollars, l'Inde est fière d'être le plus important contributeur au Fonds d'affectation spéciale pour le mémorial permanent sis à l'ONU en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. La contribution indienne reflète notre ferme conviction que la communauté internationale doit rendre hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Toutefois, le Fonds d'affectation spéciale n'a reçu à ce jour que 800 000 dollars, ce qui est très loin de couvrir les 4,5 millions de dollars nécessaires à la construction du mémorial.

Manifestement, la communauté internationale doit faire un effort et contribuer véritablement à cette noble cause. Par conséquent, nous invitons instamment tous les pays, en particulier ceux qui ont profité de la traite transatlantique des esclaves, à verser des contributions généreuses en signe de reconnaissance sincère et de repentance des torts commis.

La communauté internationale ne saurait laisser l'idée d'un mémorial demeurer couchée sur le papier. Nous espérons également que le Comité créé pour superviser l'édification du mémorial permanent mettra dès que possible la dernière main au mémorandum d'accord avec l'UNESCO, pour que le concours international de conception du mémorial puisse être lancé sans délai.

Je tiens à signaler officiellement que l'Inde appuie les divers activités et programmes entrepris par le Département de l'information pour célébrer la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, chaque année le 25 mars. Nous nous joignons également à l'appel pour que des ressources financières suffisantes, régulières et prévisibles soient allouées au Département de l'information pour qu'il puisse organiser ces activités à New York et dans divers pays, à travers le réseau des centres d'information des Nations Unies.

L'éducation joue un rôle prépondérant pour sensibiliser les générations présentes et futures à l'histoire, aux causes et aux conséquences de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. On ne saurait trop insister sur l'importance de l'éducation.

Nous sommes ravis que la Communauté des Caraïbes ait présenté aujourd'hui son projet de résolution intitulé « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves » (A/65/L.36). Nous coparrainons cette résolution depuis 2007, et je me félicite que tel soit à nouveau le cas pour le projet de résolution présenté aujourd'hui.

Je voudrais, pour terminer, citer George Mason, l'un des pères fondateurs des États-Unis d'Amérique, qui a dit : « L'augmentation du nombre des esclaves affaiblit les États; de plus, ce commerce est diabolique en soi et jette l'opprobre sur l'humanité ». Nous avons la possibilité de rendre hommage aux victimes de cette ignominie en versant de bon cœur des contributions au

Fonds d'affectation spéciale. C'est le moins que nous puissions faire.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat sur cette question.

Avant de poursuivre, j'informe les membres que l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution A/65/L.36 à une date ultérieure qui sera annoncée prochainement. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 116 de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour

Santé mondiale et politique étrangère

Note du Secrétaire général (A/65/399)

Projet de résolution (A/65/L.27)

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil, qui va présenter le projet de résolution A/65/L.27.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Au nom des sept membres fondateurs de l'Initiative « politique étrangère et santé mondiale », à savoir la Norvège, l'Afrique du Sud, la Thaïlande, la France, le Sénégal, l'Indonésie et le Brésil, et en qualité de coordonnateur actuel du groupe, le Brésil a l'honneur de présenter, au titre du point 124 de l'ordre du jour, le projet de résolution A/65/L.27, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère ».

Je voudrais annoncer qu'en plus des pays énumérés dans le document A/65/L.27, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Angola, Autriche, Bahamas, Croatie, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Honduras, Irlande, Jordanie, Kazakhstan, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Mongolie, Monténégro, Nicaragua, Portugal, République de Moldova, République dominicaine, Saint-Marin, Serbie, Turquie et Ukraine.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le Secrétaire général de son rapport complet sur la santé mondiale et la politique étrangère (voir A/65/399), élaboré en application de la résolution 64/108, adoptée le 10 décembre 2009. Le rapport cite des exemples d'actions menées pour assurer la cohérence et la coordination de la santé mondiale et de la politique étrangère, et de liens institutionnels établis aux niveaux mondial, national et régional. Il présente également un certain nombre de programmes ayant été mis en œuvre.

Il constate l'importance accrue que les problèmes de santé mondiale ont acquise du point de vue de la politique étrangère et leur présence grandissante dans les préoccupations internationales. La pandémie de VIH/sida, l'émergence de la grippe A (H1N1), les déterminants sociaux de la santé, les maladies non transmissibles et les problèmes sanitaires causés par les conflits et les catastrophes naturelles, entre autres, ont des répercussions qui s'étendent bien au-delà des frontières et ont fait de la santé mondiale une question politique de premier plan. En conséquence, de nombreuses initiatives ont été prises au niveau international pour répondre aux préoccupations de santé publique dans le monde; elles comprennent les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) liés à la santé; la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac; le Règlement sanitaire international; la Stratégie mondiale pour la santé publique; l'innovation et la propriété intellectuelle; le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé et les résolutions du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et l'accès aux médicaments et sur le VIH/sida et les droits de l'homme.

Compte tenu de leur gravité, de leur prévalence et de leur impact dans le monde entier les problèmes de santé mondiale font également l'objet de débats au sein de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Conseil des droits de l'homme et de l'Organisation mondiale du commerce.

L'initiative Politique étrangère et santé mondiale a été mise en place dans le but d'examiner les processus mis en œuvre et les mesures prises dans le cadre de la politique étrangère sous l'angle de la santé et de découvrir de nouveaux moyens de renforcer dans le cadre de la politique étrangère les prestations des systèmes de santé mondiale et de les appuyer. L'existence de points communs en matière de vulnérabilité et de la mise en évidence de l'interface entre politique étrangère et santé mondiale, ainsi que de la synergie entre les questions de santé et les questions classiques de politique étrangère, telles que les droits de l'homme, l'aide humanitaire, le développement, la paix et la sécurité, amènent à conclure à la nécessité d'explorer plus avant ces divers liens et de mieux les comprendre si l'on veut promouvoir la santé mondiale et le développement social et économique, réduire les inégalités et mettre la mondialisation au service de tous.

Cette année, le projet de résolution A/65/L.27 salue les multiples initiatives prises au niveau international dans le domaine de la santé et se félicite que soient prévues en 2011 diverses conférences, telles que la Conférence de l'Organisation mondiale de la Santé sur les déterminants sociaux de la santé, la prochaine Réunion ministérielle internationale sur les styles de vie sains et les maladies non contagieuses, ainsi qu'un examen approfondi des progrès accomplis dans le domaine du VIH/sida.

Dans son dispositif, le projet de résolution porte sur trois axes principaux : les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, la gouvernance au service de la santé mondiale et les mesures de suivi.

Les paragraphes consacrés aux objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé soulignent, dans le sillage de la Réunion plénière de haut niveau des Nations Unies qui leur a été consacrée, l'importance de questions, telles que l'élimination de la pauvreté, le droit universel à l'éducation, l'autonomisation des femmes, les partenariats mondiaux pour le développement, le rôle des politiques nationales et la nécessité de renforcer les systèmes de santé. Nous devons maintenant traduire ces engagements politiques en actes concrets.

Au chapitre de la gouvernance au service de la santé mondiale, l'Assemblée reconnaît qu'il importe de rendre le système de santé mondial plus efficace, rationnel et adaptable. Elle réaffirme également le rôle central du système des Nations Unies, le rôle moteur de l'Organisation mondiale de la Santé et souligne qu'il demeure nécessaire de promouvoir les partenariats, la coordination et la cohérence aux niveaux national et international.

Enfin, au chapitre des mesures de suivi, l'Assemblée générale encourage les États Membres à tenir compte des questions de santé dans la formulation de leur politique étrangère et de coopération au développement. La formation des diplomates et des responsables des questions de santé, avec l'appui du système des Nations Unies, des établissements d'enseignement et des réseaux, est encouragée à cette fin. Nous encourageons également la production de données sur la migration, la répartition et la zone de couverture des agents sanitaires dans le cadre du Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé.

L'Assemblée générale prie également le Secrétaire général de lui présenter un rapport à la

prochaine session de l'Assemblée générale sur la gouvernance au service de la santé mondiale, avec des recommandations spécifiques sur la question des déterminants sociaux de la santé.

Le projet de résolution de cette année intitulé « Santé mondiale et politique étrangère » est le troisième sur la question depuis 2008. Il a le mérite de mettre l'accent sur les initiatives internationales qui ont un impact sur la santé et de solliciter comme il se doit l'appui continu du système des Nations Unies. Nous tenons ici à remercier toutes les délégations qui ont parrainé le projet de résolution et celles qui ont participé aux consultations, en espérant qu'elles appuieront toutes ce projet.

M. Charlier (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; et l'Ukraine et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Lors du débat de l'année dernière sur cette question (voir A/64/PV.62), l'Union européenne a insisté sur le fait que le débat sur la santé publique et la politique étrangère recouvrait deux domaines se trouvant au fondement de l'ensemble du système des Nations Unies, à savoir la lutte contre la pauvreté et la recherche de la paix et de la sécurité humaine. Un grand nombre de liens entre la santé et la politique étrangère ont été recensés dans le rapport présenté par le Secrétaire général sur ce sujet l'année dernière (A/64/365), et repris dans la résolution 64/108. Ils comprennent la conjonction des efforts internationaux de lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les pandémies mondiales, et les efforts de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier les trois objectifs liés à la santé.

Nous nous félicitons du dernier rapport en date du Secrétaire général sur le sujet (voir A/65/399), qui a été élaboré par l'Organisation mondiale de la Santé et met l'accent sur le renforcement de la coordination et de la cohérence entre la santé mondiale et la politique étrangère. Nous devons toujours nous efforcer de mieux comprendre la façon dont divers aspects de la politique étrangère peuvent avoir des retombées dans le domaine de la santé, notamment les efforts de lutte contre les changements climatiques, les réponses régionales à l'insécurité alimentaire et les mesures

prises au niveau international pour atténuer les effets des crises économiques.

Il nous faut bien appréhender les aspects intersectoriels de la santé dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, il est difficile de préserver l'environnement sans s'attaquer en même temps au problème de la malnutrition due à la difficulté de se procurer des aliments sains à un prix abordable. En d'autres mots, tous les objectifs du Millénaire pour le développement jouent un rôle dans l'amélioration de l'état de santé de nos populations.

La récente Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement a démontré que l'engagement et la volonté politique existaient toujours au plus haut niveau s'agissant de réaliser les objectifs et d'élaborer un programme d'action concret. Nous pensons que la force de cette volonté politique au plus haut niveau restera un élément fondamental si nous voulons obtenir de meilleurs résultats en matière de santé, et notamment sur les plans de la santé des femmes et de l'élimination des inégalités entre les sexes.

L'Union européenne est également convaincue que des partenariats plus larges, notamment avec la société civile et le secteur privé, joueront un rôle important dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Tout en reconnaissant bien sûr que chaque pays est au premier chef responsable de son propre développement économique et social, nous pensons que de tels partenariats, rassemblant divers acteurs, peuvent permettre d'agir sur les déterminants multiples de la santé mondiale et d'accélérer ainsi les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé.

Je tiens également à rappeler brièvement un principe auquel est attachée l'Union européenne, à savoir que les débats tenus à New York sur la santé mondiale et la politique étrangère doivent continuer de s'appuyer sur les travaux de fond et les compétences techniques à Genève et s'articuler étroitement avec.

L'Union européenne se réjouit de poursuivre sa participation active au débat sur la santé mondiale et la politique étrangère, après le succès enregistré par le Sommet organisé cette année sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Asie sur le point 124 de l'ordre du jour, intitulé « Santé mondiale et politique étrangère ».

Je tiens tout d'abord à remercier la délégation thaïlandaise, qui a élaboré cette déclaration au nom du Groupe des États d'Asie, et la délégation pakistanaise, qui en coordonne les travaux en sa qualité de Président du groupe de travail à composition non limitée pour le renforcement du rôle du Groupe des États d'Asie dans les activités de l'ONU.

Je tiens à adresser nos sincères remerciements au Secrétaire général pour les efforts qu'il a consacrés à l'élaboration du rapport publié au titre de ce point de l'ordre du jour sous la cote A/65/399, qui rend compte d'un débat riche et très opportun sur la prépondérance croissante que prennent les questions de santé mondiale dans les programmes internationaux et de politique étrangère et sur leur actualité. Il signale et décrit en outre d'importantes évolutions au niveau des synergies entre ces deux domaines et il indique également les bénéfices à retirer de part et d'autre, aussi bien que l'intérêt en termes de renforcement des politiques de santé mondiale, d'une recherche d'amélioration de la coordination et de la cohérence politique entre les affaires de santé mondiale d'une part et les questions de politique étrangère d'autre part.

Le Groupe des États d'Asie reconnaît pleinement que la santé mondiale a toujours été et reste une question de première importance pour la communauté internationale. En septembre de cette année, à sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale a convoqué sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à laquelle ont assisté un nombre impressionnant de hauts dignitaires du monde entier. Durant toute la durée de ce sommet, la communauté internationale a eu l'occasion de constater sans cesse l'importance de la place qu'occupent les questions de santé et les trois objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé dans les débats généraux sur les questions socioéconomiques.

En outre, le Sommet sur les OMD, et en particulier son document final (résolution 65/1), a également réaffirmé le caractère interdépendant de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, tout en soulignant que le meilleur moyen de hâter la réalisation de chacun d'entre eux était d'adopter une

stratégie globale et intégrée de réalisation de l'ensemble des objectifs. Pour réaliser des progrès sur ceux qui ont trait à la santé, il faut donc adopter une démarche multisectorielle qui accorde la même importance à la réalisation de tous les autres objectifs, qu'il s'agisse de réduire la pauvreté et la faim, d'assurer une éducation primaire à tous, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ou de mettre en place un partenariat mondial et de préserver l'environnement, y compris en prenant les mesures nécessaires en matière d'eau salubre et d'assainissement. À cet égard, le Groupe des États d'Asie appuie l'initiative mondiale en faveur d'une campagne d'assainissement à long terme sur les cinq années qui nous séparent de 2015, qui a été proposée par le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général dans le cadre du suivi de l'Année internationale de l'assainissement (2008).

S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, une démarche globale et intégrée constitue la meilleure méthode et le Groupe des États d'Asie demeure gravement préoccupé par l'absence de progrès en la matière, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la santé maternelle, infantile et juvénile. À cet égard, le Groupe se félicite du lancement, par le Secrétaire général, de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, que nous exhortons le plus grand nombre possible de partenaires à mettre en œuvre de manière harmonisée et intégrée.

Le Sommet sur les OMD a rappelé avec force à la communauté internationale que l'on ne pouvait œuvrer à la santé mondiale chacun de son côté. Malgré les efforts sincères déployés par tous les pays pour défendre et protéger le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, des lacunes considérables persistent. Il n'est que trop évident, désormais, qu'il faut relancer les efforts de renforcement de nos systèmes nationaux de santé afin d'être mieux en mesure d'offrir des prestations de santé équitables pour tous. Dans ce domaine, nous devons continuer de mettre en place des systèmes de santé viables et de renforcer les capacités nationales pour pouvoir proposer des soins de santé complets, accessibles, abordables et de qualité. Nous devons proposer des soins de santé primaires complets et abordables au niveau local, et les renforcer, afin de garantir une continuité entre la promotion de la santé et la prévention des maladies.

C'est pourquoi on ne saurait trop insister sur le rôle de la politique étrangère et de la coopération internationale, en particulier sur celui de l'aide ciblée dans le secteur de la santé, des engagements liés à l'aide publique au développement, de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, en ce qui concerne l'appui aux plans et stratégies nationaux et aux financements novateurs. En outre, la santé mondiale doit être traitée en priorité dans le cadre de l'examen des questions liées aux échanges commerciaux; nous devons continuer d'œuvrer à un accès universel aux médicaments, à un accès plus équitable aux vaccins, particulièrement en cas de pandémie, et à un accroissement de la capacité de production de vaccins au niveau mondial.

Le Groupe des États d'Asie accueille également favorablement toutes les initiatives menées aux niveaux national, régional et mondial sur les questions de santé pour appuyer le programme de santé mondiale. À cet égard, il attend avec intérêt la tenue du deuxième Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé, qui se tiendra sous le parrainage de l'Organisation mondiale de la Santé, à Bangkok, en 2011, lors de la Conférence tenue dans le cadre du prix Prince Mahidol.

Le Groupe des États d'Asie estime que les débats approfondis sont avant tout du ressort des professionnels de la santé compétents. Toutefois, le volet politique de ces débats peut et doit même souvent être traité par l'Assemblée générale sous la forme d'un appui positif, et parfois même d'un élément catalytique indispensable à ces échanges. Par le passé, de nombreuses réunions de haut niveau sur des questions importantes de santé mondiale ont été organisées ici, à l'Assemblée générale. Elles ont clairement mis en lumière le fait que les problèmes de santé mondiale ne pouvaient être réglés uniquement par des solutions médicales et qu'il fallait également qu'existent une volonté politique à long terme ainsi qu'une coopération et un partenariat efficaces au niveau international. À cet égard, le Groupe des États d'Asie souhaite que l'Assemblée générale continue de se saisir des questions de santé mondiale et il entend notamment participer activement aux réunions de haut niveau actuellement au programme sur la question des maladies non transmissibles ainsi qu'à l'examen d'ensemble auquel procédera l'ONU en 2011 sur le VIH/sida.

Je tiens à souligner qu'un engagement collectif ferme en matière de santé mondiale est indispensable si l'on veut surmonter les multiples crises et difficultés financières, économiques et autres auxquelles nous devons faire face aujourd'hui et que nous risquons de devoir affronter demain. Étant donné que deux membres de notre groupe font partie du noyau dur de pays membres du Groupe d'Oslo parrainant le projet de résolution A/65/L.27, présenté au titre du point de l'ordre du jour examiné aujourd'hui, l'Assemblée peut être assurée de la volonté du Groupe des États d'Asie d'œuvrer en collaboration étroite avec ses partenaires à la promotion de la santé mondiale dans le monde. Le Groupe veut croire que le projet de résolution sera adopté sans vote.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots en ma qualité de représentant de l'Inde sur les progrès accomplis par notre pays dans le domaine de la santé. En 2005, nous avons mis en place notre projet phare, la Mission nationale de santé rurale qui reste peut-être l'une des plus grandes initiatives de ce type jamais mise sur pied dans le monde en matière de santé. Ce programme nous a permis de renforcer l'infrastructure de santé publique en nommant plus de 100 000 prestataires de santé et plus de 700 000 agents de proximité qualifiés.

L'Inde consacre actuellement plus de 3,5 milliards de dollars par an aux services de santé, dont une part considérable est consacrée aux services axés sur la santé des femmes et des enfants. À l'heure actuelle, l'Inde s'emploie à renforcer son action dans les 235 districts où l'on recense près de 70 % du nombre total de cas de mortalité infantile et maternelle. Nous menons également des activités importantes dans le cadre de la coopération Sud-Sud en matière de santé publique. Grâce à notre position unique de producteur de médicaments génériques peu coûteux, nous aidons actuellement de nombreux pays en développement en mettant très rapidement à la disposition des populations vulnérables des vaccins et des médicaments à la fois abordables et efficaces. Nous demandons aussi à tous les pays d'appuyer ces efforts légitimes plutôt que de les gêner ou de les entraver activement, et nous sommes prêts à fournir une assistance technique aux autres pays et à les faire bénéficier de notre expérience dans le domaine de la santé publique.

Fidèles à notre attachement à la santé mondiale, nous sommes heureux de nous porter coauteurs du projet de résolution « Santé mondiale et politique étrangère ».

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam.

L'ASEAN tient pour entendu qu'un lien organique existe entre santé mondiale et politique étrangère, forte de la conviction que les menaces qui pèsent sur la santé, et qui ne sont pas confinées aux frontières d'un pays donné, exigent un degré important de coopération internationale et de coordination politique et pratique. Voilà pourquoi la coopération de tous à la gestion des questions de santé publique a-t-elle été considérée comme l'une des principales composantes du processus de construction de la communauté ASEAN. Tout récemment, les ministres de la santé de l'ASEAN ont approuvé, lors de leur réunion de juillet à Singapour, le Cadre stratégique de l'ASEAN dans les domaines de la santé et du développement pour la période 2010-2015, qui donne les orientations de la politique de coopération qui sera suivie par l'ASEAN en matière de santé en vue de la réalisation de ses objectifs stratégiques, tels qu'énoncés dans le schéma directeur de la communauté de l'ASEAN pour les questions socioculturelles.

Depuis qu'a été adopté en Indonésie, en 2000, le programme « ASEAN 2020 : santé pour tous », d'importants efforts ont été déployés pour tenir l'engagement consistant à mettre la santé au cœur du développement et à renforcer la coopération dans le domaine de la santé au sein de l'ASEAN pour que nos peuples puissent jouir d'une bonne santé mentale et physique et vivre en harmonie dans un environnement sans danger.

De fait, la coopération régionale face aux maladies transmissibles et aux pandémies, par exemple, s'est avérée efficace et opportune ces dernières années, particulièrement lors de la vague alarmante de cas de syndrome respiratoire aigu sévère, de grippe aviaire et de grippe A (H1N1). En outre, face à la grave menace actuelle de la dengue, qui a eu des retombées sur la vie de plusieurs millions de personnes dans le monde, notamment dans la région de l'Asie du Sud-Est, qui est la plus gravement touchée, l'ASEAN a décidé de proclamer dès 2011 la journée du 15 juin Journée de la dengue dans les pays de l'ASEAN, afin de sensibiliser l'opinion publique au problème de la dengue et de travailler à prévenir et maîtriser la

maladie à l'échelle régionale. De plus, compte tenu du fait que la plupart des maladies infectieuses nouvelles sont d'origine animale, ainsi que de la nécessité évidente d'une collaboration resserrée entre les secteurs de la santé publique et de la santé animale sur la question des zoonoses, nous avons adopté le Cadre et le Plan d'action de l'ASEAN en vue d'assurer la collaboration nécessaire aux niveaux régional et national.

Au-delà de la coopération au sein de l'organisation, dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour répondre au mieux aux problèmes de développement sanitaire, l'ASEAN attache une grande importance au renforcement de la coopération avec ses partenaires extérieurs, en particulier les organismes spécialisés des Nations Unies que sont l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'UNICEF, ainsi que d'autres organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé animale. L'ASEAN et ses interlocuteurs, tels que la Chine, le Japon et la République de Corée, ont également décidé d'élaborer un nouveau plan de coopération et d'appuyer la mise en place de réseaux de collaboration dans les domaines de la promotion de la santé; du renforcement des capacités des professionnels de la santé; de la mise en valeur des ressources humaines; du développement des médecines traditionnelles, complémentaires et des médecines douces; et la formulation de politiques cohérentes de santé et d'amélioration du bien-être social. De même, des laboratoires ont été créés dans le cadre du partenariat « ASEAN+3 » pour renforcer encore la surveillance en laboratoire et la mise en place de réseaux dans les pays de l'ASEAN+3.

Les États membres de l'ASEAN sont fiers d'être en voie d'atteindre nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement, comme cela a été confirmé au Sommet entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies tenu à Hanoi en octobre. Nous sommes cependant pleinement conscients qu'un long chemin reste à faire pour atteindre l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans le domaine de la santé. Nous comptons donc sur la coopération continue et renforcée des Nations Unies et de la communauté internationale pour trouver des solutions aux problèmes de santé mondiale et régionale.

Nous préconisons le renforcement des liens entre santé mondiale et politique étrangère par une meilleure prise en compte de la santé mondiale, qui est une importante question politique de l'ordre du jour international, dans les enceintes et cadres de coopération les plus larges possible. Pour sa part, l'ASEAN est déterminée à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la santé, et disposée à l'avenir à coopérer et à établir des partenariats à cette fin.

M. Gürber (Suisse) : Avant tout, je tiens à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la santé mondiale et la politique étrangère du 22 octobre 2010 (A/65/399). Ce rapport montre que la santé est aujourd'hui un thème majeur de politique étrangère et qu'elle est un facteur clef pour l'atteinte des objectifs du Millénaire (OMD). Il indique également la nécessité d'une coopération accrue aux niveaux international, régional et national afin d'améliorer la cohérence de nos actions dans les domaines de la santé et de la politique étrangère.

La Suisse salue également le projet de résolution sur la santé mondiale et la politique étrangère négocié dans le cadre de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce projet de résolution, dont la Suisse est coauteur, met en exergue les OMD liés à la santé et la question de la gouvernance pour la santé mondiale.

Pour la Suisse, cette dernière question constitue une préoccupation. La Suisse s'engage, avec l'Institut de hautes études internationales et du développement, à offrir une formation dans le domaine de la diplomatie de la santé, afin de permettre tant aux diplomates qu'aux spécialistes de la santé de comprendre les enjeux de la santé mondiale et de la politique étrangère. D'autre part, la Suisse tente de mettre en pratique, au niveau national, les principes de coordination et de cohérence entre les domaines de la santé, du développement et de la politique étrangère.

Au niveau international, la question de la gouvernance pour la santé mondiale se pose également de manière urgente. D'une part, le paysage de la santé mondiale s'est peuplé d'un nombre toujours croissant d'acteurs publics et privés, contribuant à la création d'une architecture complexe. Si la présence de nombreux acteurs actifs dans le domaine de la santé est en soi réjouissante, force est de constater qu'en l'absence de mécanismes de coordination performants, la réalisation des OMD liés à la santé est compromise.

D'autre part, l'interdépendance accrue entre les divers domaines de politique publique est un fait dont nous devons tenir compte dans la conduite de la politique étrangère. Nous devons dès lors penser à la cohérence et à l'efficacité du système dans son ensemble et veiller au renforcement des systèmes de santé. Ainsi les diverses initiatives sectorielles, comme le plan d'action conjoint du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants ou encore l'organisation du sommet de l'ONU sur les maladies non transmissibles sont à saluer car elles inscrivent à l'ordre du jour politique des thèmes cruciaux. Elles ne doivent toutefois pas aboutir à un affaiblissement des systèmes de santé.

Dans son rapport sur l'initiative « Global Redesign », intitulé « Garantir la santé pour tous », le Forum économique mondial fait le constat d'un changement de nature de la santé mondiale :

« L'écart entre, d'une part, le monde réel et ses nombreux acteurs et, d'autre part, la gouvernance, souvent limitée à quelques entités étatiques, rend une telle gouvernance nationale et internationale de plus en plus inefficace, voire inappropriée. »

La Suisse souhaite qu'une réflexion sur la gouvernance en matière de santé mondiale soit lancée, sous peine de rendre inefficaces et contre-productives les interventions de la multitude d'acteurs présents sur le terrain. Par gouvernance, nous entendons les mécanismes permettant aux différents acteurs concernés de gérer ensemble et de manière cohérente les problèmes liés à la santé mondiale. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles structures qui alourdiraient encore l'architecture existante, mais plutôt d'élaborer des règles du jeu partagées.

La réflexion sur la gouvernance en matière de santé mondiale devrait avoir lieu au sein de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui dispose de la légitimité voulue pour initier ces débats. L'OMS, selon sa constitution, est l'autorité directrice et coordonnatrice dans le domaine de la santé mondiale. Ce mandat initial doit être réinterprété pour s'adapter aux réalités d'aujourd'hui. L'OMS doit également disposer de moyens financiers assurés et stables en adéquation avec sa mission.

La Suisse soutient à cet égard le processus lancé en janvier 2010 par le Directeur général de l'OMS pour redéfinir les priorités de l'organisation et en stabiliser les sources de financement. Ce processus, qui

mobilisera le Conseil exécutif de l'OMS en janvier prochain, est un vaste chantier. La Suisse est consciente de la nécessité de mener cette réflexion, au même titre que l'on se préoccupe des questions de gouvernance au niveau du système des Nations Unies. Depuis la publication, en 2006, du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système (A/61/583), des progrès importants ont été réalisés à l'ONU en termes de coordination et de cohérence à des opérations. Le domaine de la santé doit aussi pouvoir en faire partie.

M. Barton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis se félicite de la cohésion manifestée par l'Assemblée générale en faveur de la promotion de la santé mondiale et de son lien avec la politique étrangère. La santé est en effet au cœur des objectifs du Millénaire pour le développement et elle est indispensable à tout progrès en matière d'élimination de la pauvreté, de développement socioéconomique, d'enseignement primaire universel, d'égalité entre les sexes et de partenariat pour le développement. Compte tenu de l'interdépendance des objectifs du Millénaire pour le développement, il importe que les gouvernements tiennent compte des effets des politiques adoptées sur la santé de leurs populations.

L'Initiative des États-Unis au service de la santé mondiale constitue une de nos premières priorités et nous nous sommes engagés à y consacrer 63 milliards de dollars sur une durée de six ans. Elle repose notamment sur les principes suivants : une action ciblant particulièrement les femmes et les filles, la prise en main des processus par les pays et la direction de ces processus, et la mise en place de systèmes de santé viables. Les objectifs de l'Initiative au service de la santé mondiale, qui a été mise en place dans plus de 80 pays dans le monde, portent sur le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme, la santé maternelle et infantile, la nutrition, la planification de la famille et la santé de la reproduction, les maladies tropicales négligées et les systèmes de santé. Le renforcement des capacités et de la viabilité des systèmes de santé face aux multiples problèmes de santé publique et aux différentes maladies est une composante clef. Compte tenu des nouveaux défis sanitaires à relever, notamment l'incidence croissante des maladies non transmissibles, il sera fondamental d'adopter des démarches multisectorielles pour obtenir de meilleurs résultats.

Au-delà de l'Initiative pour la santé mondiale, la diplomatie des États-Unis dans le domaine de la santé est axée sur l'état de préparation en cas de pandémie, l'application du Règlement sanitaire international, la lutte contre les problèmes sanitaires liés à l'environnement et les nouvelles maladies infectieuses, l'élimination de la poliomyélite et la riposte aux menaces à la sécurité de type biotechnologique.

M. Tanin (Afghanistan), Vice-Président, assume la présidence.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est la principale autorité directrice et organisatrice, et le principal partenaire du système des Nations Unies en matière de santé mondiale. L'OMS reconnaît qu'il importe d'agir de concert avec ses partenaires. Il existe en la matière de nombreuses autres initiatives nouvelles, davantage de partenariats entre secteurs public et privé ainsi que de ressources internationales mises au service de la santé. Les retombées en ont été positives et nous permettent d'apprécier à leur juste valeur les avantages de la coordination et de la cohérence de notre action, en particulier au niveau des pays. L'Initiative pour la santé mondiale élaborée par les États-Unis s'attache à cibler la coopération en fonction de stratégies fondées sur les initiatives des pays. D'autres initiatives et d'autres partenariats entre les donateurs font la même chose, reconnaissant que tous les acteurs au niveau des pays doivent travailler de concert pour accroître leur impact et leur efficacité.

Les États-Unis sont heureux d'être l'un des coauteurs du projet de résolution sur la santé mondiale et la politique étrangère (A/65/L.27), et notre délégation apprécie à sa juste valeur l'esprit de coopération de tous les partenaires de négociation. Pour faire progresser la santé mondiale, nos politiques sanitaires et étrangères doivent être cohérentes et nous pensons qu'un partenariat sans faille fera avancer nos objectifs communs.

M. Osuga (Japon) : Qu'il me soit permis de commencer en exprimant la satisfaction de ma délégation au Secrétaire général pour le rapport qu'il a élaboré sur le point 124 de l'ordre du jour, « Santé mondiale et politique étrangère » (A/65/399).

Tout d'abord, je tiens à souligner que le Japon s'associe pleinement à la déclaration faite par le Groupe des États d'Asie. Celle-ci rend compte de politiques et de démarches que mon gouvernement a promues dans ce secteur, telles que les démarches globales intégrées et multisectorielles pour atteindre

les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que l'accent mis sur la nécessité d'établir des systèmes de santé durables par le renforcement des soins de santé primaires locaux et le développement des ressources humaines dans le domaine médical.

Ma délégation voudrait profiter de cette occasion pour expliquer les engagements du Japon et sa perspective sur ce point de l'ordre du jour. La santé mondiale est l'un des principaux piliers de la politique étrangère du Japon. La santé est un élément essentiel pour la sécurité humaine et la prospérité sociale. C'est un fait, cependant, que la réduction de la mortalité chez les enfants et les femmes enceintes est encore loin des objectifs fixés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devons déployer des efforts supplémentaires et radicaux.

En septembre, à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le Premier Ministre du Japon, M. Naoto Kan, a annoncé les nouvelles contributions japonaises dans le domaine de la santé mondiale (voir A/65/PV.9). Le Japon fournira 5 milliards de dollars dans ce secteur au cours des cinq années à venir, y compris 800 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Avec cette contribution et en coopération avec d'autres partenaires, nous espérons sincèrement que les vies de presque 700 000 mères et plus de 11 millions d'enfants seront sauvées.

En outre, le Japon a proposé à la Réunion plénière de haut niveau un modèle d'aide pour la santé maternelle et la santé des enfants afin de garantir une continuité de soins depuis la grossesse jusqu'après l'accouchement. Ce modèle, qui s'appelle EMBRACE, acronyme pour « Ensure Mothers and Babies Regular Access to Care » (Garantir aux mères et aux nourrissons un accès régulier aux soins) vise à fournir une série de soins médicaux, comprenant des soins prénatals et néonataux, dans des établissements disposant d'un matériel et de ressources humaines de qualité, ainsi qu'un meilleur accès aux hôpitaux et à l'immunisation. Mon gouvernement appelle les pays en développement, les donateurs et les organisations internationales à faire des efforts concertés dans la mise en œuvre des mesures d'assistance optimale pour la santé maternelle et la santé des enfants.

Je voudrais rappeler que le document final de la Réunion plénière de haut niveau (résolution 65/1) fait référence aux efforts en cours visant à définir la notion

de sécurité humaine. Le concept de sécurité humaine propose des approches intégrées axées sur l'être humain, partant de la base, et auxquelles participent toutes les parties prenantes afin de répondre aux besoins des personnes et des collectivités en situation de vulnérabilité sérieuse, et ce, par le biais de leur protection et de leur autonomisation. C'est pourquoi le Gouvernement japonais est convaincu que ce concept est véritablement pertinent et joue un rôle déterminant dans les efforts que nous déployons pour réaliser les OMD, notamment ceux liés à la santé.

Enfin, pour donner suite aux engagements pris à la Réunion plénière de haut niveau et diriger les efforts de la communauté internationale en vue d'atteindre les OMD, le Japon a proposé de convoquer une conférence internationale au printemps prochain au Japon afin de renforcer la coordination entre toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie apprécie l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole à l'Assemblée générale sur la santé mondiale et la politique étrangère, entre lesquelles existe un lien crucial que nous devons mieux comprendre et gérer de manière plus efficace afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) liés à la santé.

Les questions relatives à la santé mondiale ont toujours occupé une place prioritaire pour les pouvoirs publics australiens. Nous reconnaissons qu'une meilleure santé mondiale est d'une importance critique pour mettre fin à la pauvreté, instaurer la sécurité et promouvoir la prospérité et l'équité. En tant que membre fondateur de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Australie salue le rôle que joue cette organisation pour promouvoir des politiques sanitaires rationnelles et renforcer les systèmes de santé nationaux. L'OMS est, bien entendu, l'une des institutions spécialisées les plus régionalisées, ce qui lui permet d'avoir une approche plus nationale.

Dans notre propre région, l'Asie-Pacifique, l'Australie collabore depuis longtemps et de manière productive avec le Bureau régional pour le Pacifique occidental de l'OMS pour traiter des maladies non transmissibles et des nouvelles maladies infectieuses et pour se préparer à l'éventualité d'une pandémie. À ce jour, nous avons versé une contribution de 160 millions de dollars pour traiter des nouvelles maladies

infectieuses susceptibles de se transformer en une pandémie, dont 100 millions pour lutter contre la grippe et nous préparer à l'éventualité d'une pandémie dans la région de l'Asie-Pacifique.

Ces dernières années, l'Australie a adopté de plus en plus fréquemment une approche qui associe l'ensemble du Gouvernement à la formulation de réponses aux grands problèmes mondiaux, et à n'en pas douter, le débat national sur la politique étrangère a été influencé par des faits nouveaux tels que la crise du SRAS, le problème du VIH/sida et la menace d'une pandémie de grippe. Nous sommes bien conscients que des années de croissance peuvent être affaiblies, voire réduites à néant, par une épidémie ou par un défi majeur posé aux systèmes de santé nationaux. Notre Ministre des affaires étrangères lui-même veille de très près à ce que notre politique étrangère prenne en considération et reflète cette réalité, et le Ministère australien de la santé et du vieillissement travaille en étroite partenariat avec notre agence de développement, AusAID, pour assurer la cohérence politique et technique de nos stratégies internationales de développement en matière de santé.

Lorsque nous nous sommes réunis en septembre au Sommet sur les OMD, nous avons tous exprimé nos vives préoccupations, notamment sur la lenteur des progrès réalisés dans la réduction de la mortalité maternelle et l'amélioration de la santé des femmes et des enfants. Nous avons également reconnu que la réalisation de progrès pour ce qui est des OMD liés à la santé serait essentielle à la réalisation de progrès concernant les autres objectifs. La Stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants a montré clairement ce qu'il nous fallait faire pour faire avancer les OMD 4 et 5. En appui à cette stratégie, mon pays a annoncé qu'il allait y consacrer au moins 1,6 milliard de dollars au cours des prochaines années. Nous continuerons à augmenter régulièrement cette somme afin qu'elle soit de 500 millions de dollars par an d'ici à 2015.

En septembre prochain, nous nous réunirons ici à l'Assemblée pour porter notre attention sur le problème que les maladies non transmissibles posent aux pays en développement. Nous espérons que la réunion de haut niveau de l'année prochaine se concentrera sur les mesures multisectorielles à prendre pour traiter des maladies non transmissibles, lesquelles consistent notamment à veiller à ce que les politiques commerciales et agricoles soient propices à des modes de vie sains qui préviennent les maladies non

transmissibles et permettent de donner plein effet aux engagements pris au titre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac. Nous aidons nos voisins dans le Pacifique à lutter contre les maladies non transmissibles. L'incidence de ces maladies est très élevée dans l'ensemble du Pacifique, et nous attendons avec intérêt d'œuvrer avec les gouvernements et avec les partenaires de développement à intensifier les démarches fructueuses.

Enfin, je voudrais parler du VIH/sida et de l'importance d'une politique cohérente en la matière. Il est admis depuis longtemps que cette question critique qui, comme nous le savons, est bien plus qu'un simple problème de santé, doit être examinée dans une perspective de politique étrangère. On l'a vu par exemple lorsqu'en 2000, le Conseil de sécurité a examiné le VIH/sida sous l'angle de la paix et la sécurité (voir S/PV.4087 et S/PV.4172). L'épidémie de VIH/sida est une question d'ordre social, politique, économique et culturel. Elle exige des gouvernements qu'ils comprennent quels sont les nombreux vecteurs de leurs propres épidémies et qu'ils élaborent la meilleure riposte locale. Elle exige également de la part de la communauté internationale qu'elle s'engage d'un commun accord à partager ses connaissances, à élaborer des approches fondées sur les meilleures pratiques et à assurer le financement nécessaire pour lutter contre cette épidémie.

L'Australie a l'honneur de cofaciliter avec le Botswana le processus de préparation de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida qui doit avoir lieu en juin dans le cadre de l'examen quinquennal. Cette réunion survient à un moment critique. Sur cinq personnes nouvellement infectées par le VIH, deux seulement ont accès à des traitements. Nous devons faire beaucoup mieux que cela.

Forte du succès de sa riposte nationale au VIH/sida, L'Australie a encouragé l'adoption dans d'autres pays d'approches progressives et de stratégies éprouvées fondées sur un partenariat solide entre le Gouvernement et la société civile. Nous comprenons le rôle important que joue l'environnement politique et juridique pour assurer que les populations les plus vulnérables aient accès aux services de prévention, de traitement et de soins du VIH/sida, car il s'agit après tout d'un problème de santé publique critique et considérable. Par exemple, nous avons assumé un rôle directeur en faveur des stratégies de réduction des risques afin d'empêcher l'infection au VIH parmi les toxicomanes qui se piquent. Nous avons préconisé

cette approche auprès des pays partenaires et par le biais de nombreux organes de l'ONU, dont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nous avons également aidé les pays partenaires à faire la preuve de l'efficacité de leurs stratégies de réduction des risques dans le cadre de leurs politiques nationales.

Enfin, l'Australie est convaincue que les OMD sont réalisables, y compris dans les pays les plus pauvres, tant que nous renouvellerons notre engagement en la matière, que nous nous attacherons à les mettre effectivement en œuvre, et à la condition que l'ensemble des États Membres intensifient leur action collective. Bien entendu, il sera indispensable que nous le fassions en partenariat avec un système des Nations Unies bien coordonné et cohérent. Conscients de l'importance des OMD liés à la santé, nous devons continuer à veiller à ce que les questions de santé occupent une place prioritaire dans l'ordre du jour de nos décideurs, y compris de ceux qui s'occupent essentiellement de politique étrangère.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 124 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au projet de résolution A/65/L.27.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres de l'Assemblée que depuis la présentation du projet de résolution A/65/L.27, le Guyana s'en est porté coauteur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.27?

Le projet de résolution A/65/L.27 est adopté (résolution 65/95).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur du Saint-Siège pour une motion d'ordre.

Le révérend Bené (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation saisit cette occasion pour saluer la manière dont la délégation brésilienne a dirigé les négociations sur la résolution que nous venons d'adopter. Certaines de nos propositions n'ont pas été prises en compte, mais d'autres ont été incorporées au texte.

La santé est un bien inestimable pour la personne et pour la société, et il importe de la promouvoir, de la conserver et de la protéger. La préservation de la santé exige que les moyens, les ressources et l'énergie nécessaires y soient consacrés afin que davantage de personnes puissent profiter de la vie avec moins de maladies et d'infirmités.

Malheureusement, le problème aujourd'hui demeure que de nombreuses populations dans le monde n'ont pas accès aux ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, en particulier dans le domaine de la santé. Voilà pourquoi il faut redoubler d'efforts à tous les niveaux, tant à l'échelle nationale qu'internationale, pour veiller à ce que le droit d'accès aux soins de santé ne soit pas que reconnu. Nous pouvons réaliser cet objectif en favorisant les stratégies qui prévoient l'accès universel aux soins de santé primaires.

Le monde de la santé ne peut échapper aux exigences de justice et aux règles morales qui doivent gouverner son administration afin que les soins de santé ne deviennent pas inhumains, c'est-à-dire contraires à la dignité humaine à laquelle ont droit tous les membres de la famille humaine. À cet égard, sachant que la santé continue de faire partie intégrante de l'existence de chaque membre de la famille humaine et du bien commun, il importe de créer une véritable justice distributive qui garantisse à tous, sur la base de besoins objectifs, l'accès aux soins de santé de base.

C'est pour cette raison que nous devons, en toutes occasions, être épris de justice, protéger la vie depuis la conception jusqu'à son terme naturel et veiller au respect de la dignité de chaque être humain.

Ces valeurs éthiques sont fondamentales, elles représentent le patrimoine commun de la moralité universelle et la base de la coexistence démocratique.

Tout en prenant note des nombreux éléments positifs qui figurent dans le rapport, notamment en ce qui concerne la coopération économique pour le développement et le caractère essentiel de l'objectif 8 du Millénaire, ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer de nouveau toutes les réserves exprimées à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en particulier compte tenu du fait que le Saint-Siège ne considère pas l'avortement ou les services d'avortement comme faisant partie de la santé procréative et n'approuve aucune forme de législation qui confère une reconnaissance juridique à l'avortement.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 124 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président par intérim (parle en anglais) :
J'informe les membres qu'à la demande de l'auteur principal, l'Assemblée examinera le point 16 de l'ordre du jour, « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain » demain, vendredi 10 décembre, au lieu de l'examiner aujourd'hui, jeudi 9 décembre.

La séance est levée à 12 h 15.